

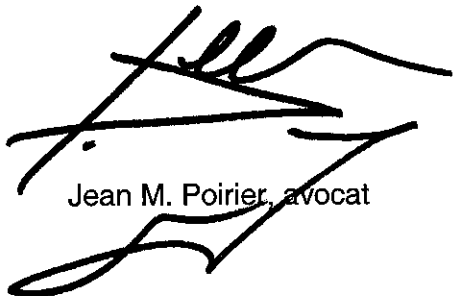
RÈGLEMENT 2010-16

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR
LA PROPRIÉTÉ ET LE CIVISME À L'ÉGARD DU
TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL (2008-15)

À LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2010, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le *Règlement sur la propriété et le civisme à l'égard du territoire du Plateau-Mont-Royal (2008-15)* est modifié par la disposition qui suit.
2. Par l'insertion du chiffre « 11, » entre le mot « *articles* » et le chiffre « 12 » de l'article 44 de ce règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le secrétaire d'arrondissement,



Jean M. Poirier, avocat

Le maire de l'arrondissement,



Luc Ferrandez

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	7 juin 2010
Résolution d'adoption	5 juillet 2010
Publication complétée	8 juillet 2010
Entrée en vigueur	8 juillet 2010

Le secrétaire d'arrondissement,


M^e Jean M. Poirier, avocat

Le maire de l'arrondissement,


Luc Ferrandez